

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201110-2020_65-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Bureau du 10 novembre 2020

Délibération n° : 2020_65

Date de convocation : 03 novembre 2020

Objet : **Adhésion 2020 à l'association Queyras Passion**

Par la suite d'une convocation en date du 03 novembre 2020, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 10 novembre 2020 à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Christian BLANC, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian BLANC

Vices-Présidents : Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA, Chantal EYMÉOUD (visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD (visioconférence), Dominique MOULIN

Vu :

- Le Code de l'environnement, notamment le Chapitre III « Parcs et réserves » du Titre III, Livre III de la partie législative, qui prévoit qu'un Parc naturel régional concourt « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public » ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Les statuts des différents organismes qui prévoient le versement d'une cotisation annuelle
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération 2020_18 du Parc naturel régional du Queyras, du 12 mars 2020, relative aux adhésions et cotisations 2020 ;

Considérant :

- Que le Parc du Queyras adhère chaque année à différents organismes avec lesquels il est amené à travailler de manière pérenne et à qui il paie généralement une cotisation annuelle ;
- Que le Parc est voué à soutenir les initiatives sur son territoire ;

Le Bureau, réuni le 10 novembre 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de suffrages : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Votes Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Décide :

D'approuver l'adhésion 2020 à l'association Queyras Passion ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian BLANC**

